



HAUTE AUTORITÉ
POUR LA TRANSPARENCE
DE LA VIE PUBLIQUE

Paris, le 17 juillet 2014

Publication des déclarations d'intérêts et d'activités
des parlementaires

Conformément aux lois du 11 octobre 2013 relatives à la transparence de la vie publique, **les déclarations d'intérêts et d'activités des députés et des sénateurs seront rendues publiques** par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, sur son site internet www.hatvp.fr, **jeudi 24 juillet**.

Contact presse : Yann Adusei – 01.72.60.58.71